



Organisation de l'aviation civile internationale

**NOTE DE TRAVAIL**

A37-WP/95  
LE/7  
30/8/10  
(Note d'information)

**ASSEMBLÉE — 37<sup>e</sup> SESSION**

**COMMISSION JURIDIQUE**

**Point 62 : Autres questions à examiner par la Commission juridique**

**NOTIFICATION D'ACTES DE SIGNATURE, DE RATIFICATION OU D'ADHÉSION  
À DES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL PAR L'INDE**

(Note présentée par l'Inde)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

La présente note d'information rend compte de la situation de l'Inde concernant la signature, la ratification ou l'adhésion à des instruments de droit aérien international.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique F : Principes de droit — Renforcer le droit qui régit l'aviation civile internationale.
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	

## 1. INTRODUCTION

1.1 L'Inde est un membre fondateur de l'OACI, ayant signé la Convention de Chicago le 7 décembre 1944, soit le jour de la création de l'Organisation. La Convention a été ratifiée par l'Inde le 1<sup>er</sup> mars 1947 et a pris effet dans ce pays à compter du 4 avril 1947. Depuis lors, l'Inde a joué un rôle vital dans la formulation d'instruments de droit aérien international et leur ratification ou leur adhésion. La présente note rend compte de la situation de l'Inde concernant la signature, la ratification ou l'adhésion à des instruments de droit aérien international.

## 2. SITUATION

2.1 L'Inde a ratifié la plupart des instruments multilatéraux de droit aérien ou y a adhéré. L'Appendice A contient la liste des instruments de droit aérien international auxquels l'Inde est partie. Sur le nombre total de 43 instruments de droit international, l'Inde en a signé 32 ou y a adhéré. L'Appendice B contient la liste des instruments dont l'Inde n'est pas partie ou qu'elle n'a pas signés. Il convient de noter, à ce propos, que la plupart de ces instruments ont été remplacés par des conventions plus récentes, telles que la Convention de Montréal de 1999, ou la Convention du Cap et le Protocole du Cap de 2001, auxquelles l'Inde a adhéré. La situation de l'Inde vis-à-vis de sa conformité aux instruments de droit international est donc très solide.

## 3. DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

3.1 L'Assemblée est invitée à prendre note du contenu de la présente note.

-----

APPENDICE A

SITUATION DE L'INDE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS  
DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL

		Date de signature	Date de ratification ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
1.	Convention relative à l'aviation civile internationale Chicago, 7/12/44	7/12/44	1/3/47	4/4/47
2.	Accord relatif au transit des services aériens internationaux Chicago, 7/12/44	7/12/44	2/5/45	2/5/45
3.	Protocole concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Buenos Aires, 24/9/68	24/9/68 <sup>1</sup>	29/12/69	29/12/69
4.	Protocole concernant le texte authentique quadrilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 30/9/77	30/9/77 <sup>2</sup>	30/9/77	16/9/99
*5.	Protocole concernant le texte authentique quinquélingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 29/9/95	19/10/95 <sup>2</sup>	19/10/95	-
*6.	Protocole concernant le texte authentique en six langues de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 1/10/98	1/10/98 <sup>1</sup>	2/8/02	-
7.	Article 93 <i>bis</i> Montréal, 27/5/47	-	15/12/47	20/3/61
8.	Article 45 Montréal, 14/6/54	-	19/1/55	16/5/58
9.	Articles 48 a), 49 e) et 61 Montréal, 14/6/54	-	19/1/55	12/12/56
10.	Article 50 a) Montréal, 21/6/61	-	18/12/61	17/7/62
11.	Article 48 a) Rome, 15/9/62	-	6/10/70	11/9/75

12.	Article 50 a) New York, 12/3/71	-	15/6/71	16/1/73
13.	Article 56 Vienne, 7/7/71	-	21/12/71	19/12/74
14.	Article 50 a) Montréal, 16/10/74	-	27/5/75	15/2/80
15.	Protocole portant amendement (clause finale, texte russe) Montréal, 30/9/77	-	31/1/85	17/8/99
16.	Article 83 <i>bis</i> Montréal, 6/10/80	-	5/8/94	20/6/97
17.	Article 56 Montréal, 6/10/89	-	1/9/92	18/4/05
18.	Article 50 a) Montréal, 26/10/90	-	9/7/92	28/11/02
*19.	Protocole portant amendement (clause finale, texte arabe) Montréal, 29/9/95	-	8/11/96	-
*20.	Protocole portant amendement (clause finale, texte chinois) Montréal, 1/10/98	-	3/6/02	-
21.	Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers Rome, 7/10/52	2/8/55	-	-
22.	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international Varsovie, 12/10/29	-	29/1/70	15/8/47 <sup>3</sup>
23.	Protocole portant amendement de la Convention de Varsovie de 1929 La Haye, 28/9/55	-	14/2/73	15/5/73
24.	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international Montréal, 28 mai 1999	-	1/5/09	30/6/09
25.	Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs Tokyo, 14/9/63	-	22/7/75	20/10/75 <sup>4</sup>
26.	Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs La Haye, 16/12/70	14/7/71	12/11/82	12/12/82

27.	Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile Montréal, 23/9/71	11/12/72	12/11/82	12/12/82
28.	Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971 Montréal, 24/2/88	-	22/3/95	21/4/95
29.	Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection Montréal, 1/3/91	-	16/11/99 <sup>5,6</sup>	15/1/00
30.	Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Le Cap, 16/11/01	-	31/3/08 <sup>7</sup>	1/7/08
31.	Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Le Cap, 16/11/01	-	31/3/08 <sup>8</sup>	1/7/08
32.	Accord relatif au Programme international COSPAS-SARSAT Paris, 1/7/88	-	23/4/91	23/5/91 <sup>9</sup>
33.	Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, 21/11/47 – application à l'OACI (Annexe III), 21/6/48	-	10/2/49	10/2/49

\* Non en vigueur.

#### NOTES

- 1 Effectuée avec réserve d'acceptation.
- 2 Effectuée sans réserve d'acceptation.
- 3 Par une note datée du 29/1/70, le Gouvernement de l'Inde a déclaré qu'il se considérait comme lié par la Convention de Varsovie (avant l'indépendance de l'Inde, l'acceptation de la Convention avait été effectuée par le Royaume-Uni le 20/11/34).
- 4 Réserve : Le Gouvernement de l'Inde ne se considère pas lié par l'article 24, paragraphe 1, de la Convention de Tokyo.

- 5 Réserve : Le Gouvernement de l'Inde ne se considère pas lié par l'article XI, paragraphe 1, de la Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles.
- 6 Déclaration, en application de l'article XIII, paragraphe 2, de la Convention, que l'Inde est un État producteur d'explosifs plastiques.
- 7 Au moment de l'adhésion, l'Inde a fait des déclarations en vertu des articles 39 1) a), 39 1) b), 40, 52, 53 et 54 2) de la Convention du Cap.
- 8 Au moment de l'adhésion, l'Inde a fait des déclarations en vertu de l'article XXX 1), XXX 2) et XXX 3) du Protocole du Cap.
- 9 Association au programme en qualité de fournisseur du secteur sol.

-----

**APPENDICE B**

**LISTE D'INSTRUMENTS DE DROIT INTERNATIONAL NON SIGNÉS  
PAR L'INDE OU AUXQUELS L'INDE N'A PAS ADHÉRÉ**

1. Accord relatif au transport aérien international, Chicago, 7/12/44
2. Article 3 *bis*, Montréal, 10/5/84
3. Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef, Genève, 19/6/48
4. Protocole portant amendement de la Convention de Rome de 1952, Montréal, 23/9/78
5. Convention, complémentaire à la Convention de Varsovie, pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international effectué par une personne autre que le transporteur contractuel, Guadalajara, 18/9/61
6. Protocole portant amendement de la Convention de Varsovie de 1929 amendée par le Protocole de La Haye de 1955, Guatemala, 8/3/71
7. Protocole additionnel No. 1, Montréal, 25/9/75
8. Protocole additionnel No. 2, Montréal, 25/9/75
9. Protocole additionnel No. 3, Montréal, 25/9/75
10. Protocole No. 4 de Montréal, Montréal, 25/9/75

— FIN —